Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20261012-85_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 12 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 06 octobre 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 17* *Votants :* 19

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 12 octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints

Mme BERTIN Christine M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme LECARPENTIER Florence, Mme DUMERAT Emilie, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, Mme FLEURY Samantha, conseillers.

EXCUSÉS : M. JACOB Christophe, M. DEBROIZE Hubert M. COLLET Mathieu, M. TEXIER Chris

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur COLLET Mathieu donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne
Monsieur JACOB Christophe donne pouvoir à Monsieur DUTEIL Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : DESMASURES Ludovic ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Délibération n°85/2026
Pôle enfance jeunesse – Modification du règlement intérieur

Vu le règlement intérieur de l'espace jeunes pour l'année scolaire 2025-2026

Vu le projet de règlement intérieur de l'espace jeunes pour l'année scolaire 2026-2027

Vu l'avis favorable de la commission éducation enfance et jeunesse,
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt d'adopter un règlement intérieur de l'espace jeunes. Il s'agit d'un document qui permet de définir les relations entre l'administration et les usagers de l'espace jeunes.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20261012-85_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (0 contre, 0 abstention, 19 pour)

- ***ADOPTE*** le règlement intérieur de l'espace jeunes à compter du 1er septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

Le Secrétaire de séance
DESMASURES Ludovic

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.